



INFO RAPIDE RÉGIONALE

AIDE FINANCIERE POUR LA PREVENTION DES IMPAYES DE DEPENSES DE LOGEMENT

N° 061/2020
DU 18 DÉC. 2020

DESTINATAIRES

- Syndicats
- Unions territoriales interprofessionnelles
- Unions professionnelles

Devant la poursuite de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales, les partenaires sociaux réunis au sein d'Action logement ont décidé de reconduire une aide financière sous conditions pour les salariés du secteur privé et agricole fragilisés depuis le 1^{er} avril 2020 par une perte de revenus, une perte d'emploi, un CDD non renouvelé. Cette aide est ouverte aux locataires et propriétaires qui rencontrent des difficultés pour faire face au paiement de leur loyer ou remboursement d'emprunt.

Les personnes en situation de chômage partiel, baisse de revenus, promesse d'embauche ajournée, peuvent bénéficier d'une aide d'un montant de 150€ renouvelable une fois soit 300€. Pour les salariés en perte d'emploi l'aide pourra être versée pour une durée de 6 mois maximum, soit 900€.

Renseignements et dépôt de la demande d'aide sur le site : www.actionlogement.fr

L'Union régionale se félicite de cette décision prise par les partenaires sociaux en soutien aux salariés frappés par la crise économique, et qui démontre l'utilité sociale portée par Action Logement.

La CFDT Île-de-France se tient à la disposition des syndicats pour les accompagner dans leurs initiatives concernant le logement et le transport. Un guide élaboré par l'Union régionale « logement : Repères pour l'action syndicale » sera prochainement à disposition des équipes militantes pour les aider dans la prise en charge syndicale de ce dossier.

Nous vous rappelons par ailleurs que l'enquête en ligne « Causons logement » (voir info rapide des 5 novembre et 2 décembre) est ouverte jusqu'au 31 janvier 2021.

INFORMATIONS / CONTACT

Olivier Clément | Secrétaire général
Jean-Jacques | Pérot Délégué régional

oclement@iledefrance.cfdt.fr
jjperot@iledefrance.cfdt.fr

